



Collège de l'Eyrieux

Place du collège

07190 SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
Tel : 04 75 65 40 54 Fax : 04 75 65 48 80
E-mail : ce.0070025P@ac-grenoble.fr

No de l'établissement :

0070025P

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/02/2014

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 13/02/2014, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme DE MONDENARD JOELLE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

Mlle ARBRUN LILI remplacée par Mlle AVENAS FANNY, M. BAZIN YVES, M. GARCIA JEROME, M. LECOUFLE JEAN CHRISTOPHE, Mme MIMRAN SARAH, Mme SERRE LAETITIA remplacée par M. DUMAS FLORENT, Mme SON JOELLE remplacée par M. PONS ALEXANDRE.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 20 pour un quorum de 12.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur Bednarek, enseignant.

Ce conseil d'administration fait suite à une commission permanente réunie le 13/02/2014 à 17h30.

Quatre membres du CA arrivent à 18h05, et ne participent pas au vote des deux premiers points.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 4 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Deuxième vote de la répartition des moyens par discipline.

Suite au conseil d'administration du 3/02/2014, au cours duquel la proposition de répartition à été refusée, un courrier a été adressé par les représentants des parents à Madame l'Inspectrice, Directrice académique, et un exemplaire de la motion des enseignants et des parents lui a été remise.

Les mêmes remarques qu'au dernier CA, concernant la dotation horaire trop limitée, ayant été émises, la répartition est



de nouveau proposée au vote.

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration refuse d'adopter la répartition des moyens horaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	3
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	13

La délibération n'est pas adoptée.

Point N° 4 - Informations et questions diverses.

Pas de questions diverses.

Pour information :

La commune de st Sauveur, sollicitée pour le financement du voyage en Espagne a répondu que le choix a été fait de subventionner directement le FSE pour l'ensemble des projets du collège.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 15.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Monsieur Bednarek, enseignant.



Mme DE MEYER DENARD JOELLE